

Projet arrêté par délibération du Conseil Municipal du

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du

Révisions  
Modifications

Mises à jour du document

GZC Territoires - 2 avenue Madeleine Bonnaud - Parc d'activités Point Rencontre - 13770 Venelles

**LEGENDE**

**1 - Préservation du patrimoine naturel et écologique**

1.1 - Patrimoine vert remarquable

- Arbre isolé remarquable
- Alignement d'arbres remarquable
- Espace vert à protéger

1.2 - Espaces boisés classés (EBC)

- Masif boisés
- Alignement d'arbres

1.3 - Corridor écologique

- Ls13-23 : Espace Vert à Protéger
- Zone Non Aedificandi
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacements réservés
- Emplacement réservé mixité sociale
- Espace boisé classé
- Corridor écologique

**2 - Réserves foncières**

- Voie Verte : reconversion de la voie ferrée en cheminement pour les modes actifs et écologiques
- Emplacements réservés : création de voie ou cheminements doux
- Zone Non Aedificandi
- Emplacements réservés
- Emplacement réservé mixité sociale

**3 - Sites de projet d'extension urbaine**

- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

**4 - Risque Inondation**

- Secteur soumis aux aléas inondations

Sources : Origine DGF Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2015 GZC Territoires

**ECHELLE 1:2 500**

